



Association Syndicale Autorisée des **3 Becs**
74470 VAILLY

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE

Des Trois Becs sur la commune de Vailly (Haute Savoie)

PROCÈS VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES

Samedi 8 décembre 2018, 9h30, salle des fêtes de Vailly - Haute-Savoie

Première convocation du 6 novembre 2018.

Assemblée présidée par Madame Yannick TRABICHET, Présidente.

L'assemblée des propriétaires délibère valablement, d'après l'article 19 du décret du 3 mai 2006, quand le total des voix des membres présents ou représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix des membres de l'association.

D'après la liste des membres de l'association déposée en mairie de Vailly et Reyvroz du 19 novembre au 7 décembre 2018, et annexée au procès-verbal de la présente séance, le nombre des voix des associés est de **348 voix**.

La Présidente fait constater par signature sur l'état récapitulatif ci-après les noms des propriétaires présents ou dûment représentés :

Le nombre des voix présentes et représentées est de 108 sur un total de 348.

Le quorum n'étant pas atteint. Conformément à l'article 19 du décret du 3 mai 2006, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer.

Dans ce cas, une seconde convocation doit être faite à quinze jours d'intervalle au moins. L'assemblée délibérera alors valablement quel que soit le nombre de voix présentes et représentées.

Sur une seconde convocation du 6 novembre 2018, l'assemblée générale se tiendra le samedi 8 décembre 2018, à 10h00 à la salle des fêtes de VAILLY.

A Vailly, la Présidente de séance
Yannick TRABICHET


La présidente.
Yannick TRABICHET





**Association Syndicale Autorisée des 3 Becs
74470 VAILLY**

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE

Des Trois Becs sur la commune de Vailly (Haute Savoie)

PROCÈS VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES

Samedi 8 décembre 2018, 10h00, salle des fêtes de Vailly - Haute-Savoie

Sur une seconde convocation du 6 novembre 2018, l'assemblée générale se tient le samedi 8 décembre 2018, à 10h00 à la salle des fêtes de VAILLY.

Assemblée présidée par Madame Yannick TRABICHET.

Mme la Présidente propose à l'assemblée, conformément à l'article 19 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Christophe TRABICHET est désigné secrétaire de séance.

D'après la liste des membres de l'association déposée en mairie de Vailly et Reyvroz du 19 novembre 2018 au 7 décembre 2018, et annexé au procès-verbal de la présente séance, le nombre des voix des associés est de **348 voix**.

La Présidente fait constater par signature sur l'état récapitulatif ci-après les noms des propriétaires présents ou dûment représentés :

Le nombre des voix présentes et représentées est de 108 sur un total de 348.

Cette assemblée peut délibérer valablement quelque soit le nombre de voix présentes et représentées.

Le vote aura lieu à main levée.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES DU 11 JUIN 2016

Il est validé à l'unanimité



RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

cf Diaporama en annexe

Il est validé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

cf Diaporama en annexe

Il est validé à l'unanimité

RAPPORT TECHNIQUE : point sur les travaux de la desserte

Cf. Diaporama en annexe

Il est validé à l'unanimité

PROJET DE RESTRUCTURATION FONCIÈRE

Cf. Diaporama en annexe

Le projet de restructuration foncière et le projet pour la mise en place d'un document de gestion durable sont validés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT du 1/3 DES SYNDICS PAR TIRAGE AU SORT

Sont tirés au sort :

Titulaires----- Suppléants
BOVET Thierry----- BIDAL Francine
CHATELAIN Julien----- CHARLES René
TRABICHET Christophe ----- TRABICHET Gérard Clément

Est démissionnaire :

GERMAIN Jean Claude, suppléant

Est déclaré démissionnaire selon article 2.2.1 des statuts (absent à 3 réunions successives) :

CHATELAIN Julien



Association Syndicale Autorisée des 3 Becs
74470 VAILLY

Sont candidats

BOVET Thierry
BIDAL Francine
TRABICHET Christophe
TRABICHET Gérard Clément
CHARLES René
MOREL CHEVILLET Yves
MICHEL PAUL

Sont élus :

BOVET Thierry
BIDAL Francine
TRABICHET Christophe
TRABICHET Gérard Clément
CHARLES René
MOREL CHEVILLET Yves
MICHEL PAUL

(Après vérification => article 2.2.1 des statuts : M. Michel PAUL n'est pas propriétaire, il représentait Mme BOUVET Jacqueline)

A Vailly, le 8 décembre 2018

La Présidente,
Yannick TRABICHET



La présidente.
Yannick TRABICHET